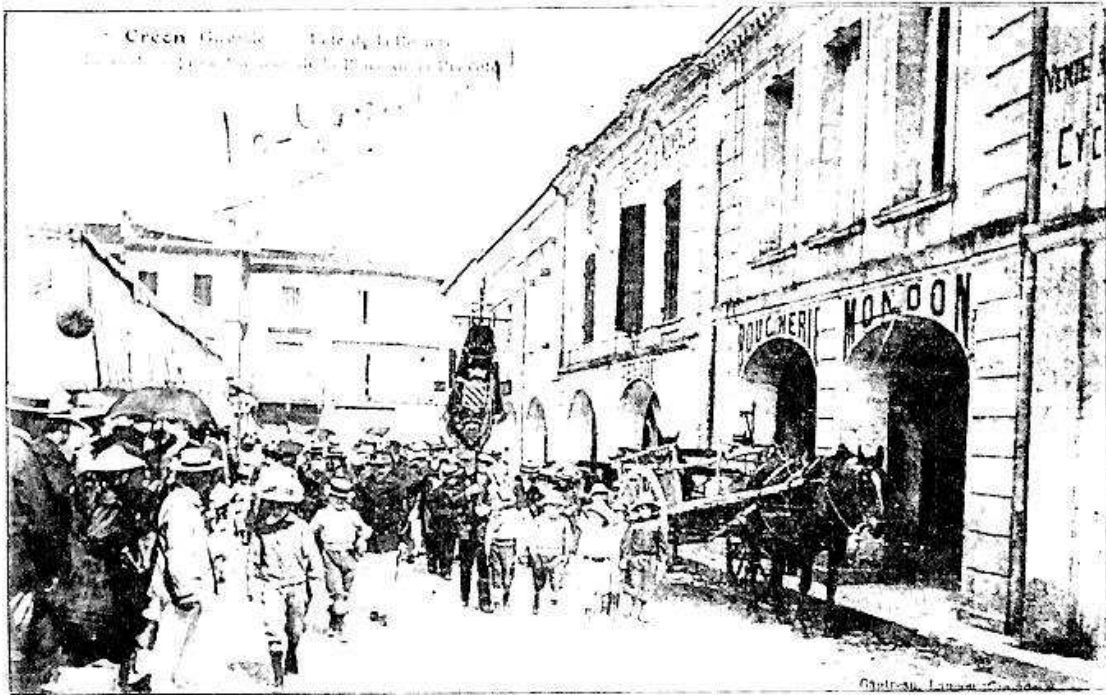


SOCIÉTÉ
ARCHEOLOGIQUE
de
LIGNAN
de
BORDEAUX



ET DU CANTON DE CREON

Bulletin de DECEMBRE 1982

IMPRIME PAR LA SOCIÉTÉ

Gérant de Publication

AU SIÈGE SOCIAL : MAIRIE 33.360 LIGNAN

A. BALLION

LE MOT DU PRESIDENT

Madame
Mademoiselle
Monsieur

Depuis juillet dernier nous avons un nouvel intitulé :

SOCIETE ARCHEOLOGIQUE DE LIGNAN DE BORDEAUX ET DU CANTON DE CREON

Cette nouvelle appellation confirme notre rayonnement sur la majorité des communes de ce canton.

Le congrès de la Fédération Archéologique de la Gironde (FAG) tenu à CREON en septembre fut, pour nous tous, l'occasion de prendre conscience de l'importance du travail à effectuer :

- Poursuivre l'inventaire du canton et développer l'initiation à l'archéologie et à l'histoire locale à travers nos différentes activités.
- Rendre notre musée de plus en plus vivant et le faire mieux apprécier dans le canton de Créon et en l'Entre-Deux-Mers.

Nous remercions les nombreux membres qui ont contribué par leur présence et leur action au succès des différentes rencontres et manifestations de l'année qui se termine.

Nous espérons pouvoir reprendre les réunions d'information afin de mieux nous faire connaître dans les communes voisines, en souhaitant recevoir de votre part vos suggestions et vos idées.

Avant de terminer ces quelques lignes, nous tenons à rendre hommage à un ami de notre société, disparu il y a quelques mois : Mr. André PEZAT, dont les travaux à LOUPIAC et dans la vallée de l'ENGRANNE furent exceptionnels.

Permettez-moi, au seuil de l'an nouveau, de vous présenter en mon nom et au nom des membres du bureau, nos vœux de bonheur et de réussite pour l'année 1983.

LE PRESIDENT

L. DELUGA

APPEL DU TRESORIER

Cette année l'achat d'un appareil de projection automatique avec son meuble a apporté une amélioration sensible à la présentation du musée, mais cet achat a affaibli sérieusement nos finances (prix 2 345 frs.). Il faut ajouter à cela les abonnements à la revue archéologie (185 Frs.) et tous les frais de timbres poste pour les différentes convocations et expédition du bulletin de fin d'année (450 Frs.), enfin les divers faux frais indispensables pour la bonne marche de la société. Tout cela a épuisé nos réserves, aussi je vous demanderai de bien vouloir régler les cotisations 1983 le plus rapidement possible, c'est la modeste somme de 30 Frs. à adresser :

SOCIETE ARCHEOLOGIQUE
de LIGNAN de BORDEAUX
et du Canton de CREON

CCP n° 3575 65 B à BORDEAUX

MERCI.....

Le Trésorier

R. JAUBERT

COMPTE RENDU D'ACTIVITES EN 1982

Inventaire et dessins des poteries de SADIRAC en dépôt au musée, par Monsieur Pierre REGALDO.

Participation à diverses fouilles :

- CHANTIER de sauvetage de Bordeaux - Saint-Christoly sur appel de Mr. GAUTHIER (5 personnes de notre groupe)
- CHANTIER des MURASSES à LUGASSON, partie d'une villa du 3^{ème} siècle
- Sondage de contrôle à l'église de Saint-Genès de Lombaud.
- A CAPTAN, aide aux fouilles d'un ensemble Gallo-Romain dirigé par Marie-Ange LANDAIS.

27 FEVRIER 82 - journée de la FAG à Coutras à l'occasion de l'exposition locale "Retrouvez votre histoire"

24 AVRIL 82 - présence du musée à la Bourse aux armes de Saint-Caprais.

09 MAI 82 - sortie promenade dans la vallée du LOT, suivant compte-rendu

04 SEPTEMBRE 82 - participation à l'exposition "un siècle de vie ferroviaire" en Entre-Deux-Mers, à l'HOTEL de VILLE de CREON

12 SEPTEMBRE 82 - à CREON, clôture de l'exposition et Congrès de la Fédération Archéologique de la Gironde que nous recevons à l'Hôtel de Ville - communication sur CREON et son histoire par Melle DOPLER, Mrs. DARMIAN et REGALDO.

19 SEPTEMBRE 82 - première remise de médailles d'or de notre société à Mr. André GALLION, fondateur du musée et de notre association, ainsi qu'à Mr. Roger GUILLOT, Maire de Lignan.

20 NOVEMBRE 82 - soirée à TARGON, organisée par l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement du Canton de Targon (A.S.P.E.C.T.) sur le thème "Les Templiers dans l'Entre-Deux-Mers".

28 NOVEMBRE 82 - réunion de la FAG "Historique du sauvetage de St-Christoly" par Mr. GAUTHIER, directeur régional des antiquités historiques d'Aquitaine.

Le Musée a été très animé cette année avec 800 visiteurs ; nous avons accueillis de nombreux groupements comme la société archéologique de Libourne, l'ASPECT de TARGON, la société archéologique de Sauveterre ainsi que le lycée de Talence.

Nous avons travaillé à la réfection des vitrines et avons présenté quelques diapositives de nos collections.

Les guides de notre Musée ont été présents de Pâques à Septembre : Mme CHASSAGIE, Melle CAMPILLO, Mrs BLAISE, DELUGA, GOLFIER, JAUBERT, RAGOT.

" ECHOS SUR LES ROSIÈRES DE CRÉON "

. Il y a eu officiellement à Créon à ce jour 77 Rosières. La première fut Suzanne SALVET dont tout le monde se plaisait à reconnaître la beauté et les mérites. La "Petite Gironde" d'alors lui consacra même un reportage et sa photo (suprême honneur pour l'époque) figura dans le journal.

. Durant les deux grandes guerres, les Rosières furent désignées à postériori après que les tristes années soient passées. On couronna en groupe les jeunes filles désignées.

. On "balada" la date des cérémonies durant de longues années. Le legs exigeait, en effet, que le couronnement se fasse "le dimanche le plus proche du 18 janvier" mais... le temps ne se prêtait pas toujours aux festivités. Alors après maints essais en d'autres périodes de l'année on décida de jumeler la fête locale (premier dimanche de septembre) avec la cérémonie. Ainsi naquit ce qui, pour beaucoup de monde, est "la fête de la Rosière".

. Le titre de "rosier" n'existe pas dans le vocabulaire or il est attribué chaque année à Créon ; Il fallait selon les volontés de M. BERTAL que le titre soit décerné à celui qui réaliserait la meilleure copie d'un tableau ou d'un objet du Musée. Faute de tableaux ou d'objets venus du legs on se contente de faire plancher les jeunes créonnais sur une potiche ou une plante décorative...

. Durant les premières années de la fête de la Rosière il était de tradition qu'une chanson originale soit composée en l'honneur de la jeune fille honorée. Elle était chantée sur son passage par ses amies et on jetait des pétales de roses. Une tradition qui n'a pas résisté au temps.

. Un mystère subsiste sur les modalités de l'acquisition par M. BERTAL de son immense fortune. Une enquête laisserait à penser qu'il fut épiciier à Nice mais... rien ne le démontre. Son épouse possédait elle-même des biens considérables. D'ailleurs dans son testament son époux y fait allusion en écrivant qu'elle "sera désireuse de ne rien accepter de son mari". Il cite tout aussi mystérieusement la date du "17 janvier 1877" suivie de trois points de suspension comme étant un repère important dans la vie de Mme BERTAL.

LE FABULEUX LEGS BERTAL

La générosité publique tient toujours du sentimentalisme. Bon ou mauvais selon les circonstances et le contexte. Elle peut-être spontanée, discrète et dénuée de toute arrière-pensée ou parfois ostentatoire. Elle relève aussi souvent d'une certaine déception, d'un dépit caractérisé pour la famille ou d'un esprit de vengeance à l'égard de celles et de ceux qui pouvaient espérer bénéficier de la manne "héritage".

En instituant, par sa seule volonté posthume, la tradition des Rosières créonnaises, Antoine Victor, BERTAL opta pour la troisième attitude : celle de la vengeance et de la réprobation publique !

En rédigeant le 18 avril 1892 alors qu'il est âgé de 78 ans son testament en faveur de la commune de Créon; cet ancien natif du chef-lieu de canton émigré à Nice, donnait à ses dernières volontés un ton polémique. Jugez-en plutôt avec cet extrait liminaire figurant dans le premier feuillet du document :

" J'ai à me plaindre de ma famille, mes frères, neveux et nièces qui sont restés vingt ans environ après mon mariage sans m'écrire et les quelques lettres que j'ai reçues après ce laps de temps étaient pour me demander de l'argent ; pas un mot d'amitié dans leurs lettres".

Une entrée en matière qui ne plaide guère en faveur de libéralités familiales dans la suite du texte. La longue liste des reproches formulés par M. BERTAL continue : personne n'est épargné ! du frère ADOLPHE "qui a refusé d'être le parrain de son fils" au neveu Georges ROUSSE qui " a fait comme sa bonne et sainte mère et s'est marié contre mes idées" tout le monde a droit à son quota de reproche. Le résumé est d'ailleurs éloquent : "quand j'étais jeune je ne pensais qu'à travailler pour le bonheur de ma famille mais quand j'ai vu que mes parents voulaient faire bande à part qu'ils n'avaient pour moi aucune affection, il a fallu me résigner et renfermer en moi-même tout le bonheur que j'aurais goûté dans leur intimité. Je n'aurais travaillé que pour des ingrâts." Voici comment la fortune extraordinaire de Antoine Victor BERTAL échut à la commune de Créon !

Le Créonnais oublié par ses parents l'avait été quelque peu également par ses amis locaux. Bertal ?... on ne se remémora son existence que lorsque la nouvelle du legs arriva dans la commune et sur la table des discussions du Conseil municipal de l'époque. "Je donne à la ville de Créon pour en faire un musée ma bibliothèque, mes livres, mes collections de tableaux et objets d'art de toutes natures et tout ce que l'on nomme bibelots à la condition expresse que l'on fasse bâtir un petit musée qui servira de distraction aux habitants de cette bonne petite ville que j'ai toujours aimée. Je donne également mes meubles, tapis, linge, argenterie, ustensile de ménage, glaces, candélabres, potiches et tout ce qui est renfermé dans ma villa." A sa mort en 1895, la municipalité créonnaise se trouvait déjà, rien qu'avec cette énumération, à la tête d'un beau pactole. Il est vrai que M. BERTAL se montrait également exigeant sur son utilisation. Il demandait que le Musée soit édifié au-dessus de la Mairie et que l'on y ajoutât un appartement pour un homme seul, désigné pour assurer l'entretien et le maintien en parfait état des oeuvres d'art. Il ajoutait qu'il voulait que ce "petit musée soit ouvert trois fois par semaine au public et il ne donnait pas moins de 80.000 Frs. or pour subvenir aux frais de personnel.

Si vous ajoutez 15.000 Frs. or à placer afin de récompenser "un jeune garçon entre 14 et 20 ans reconnu comme le plus intelligent, le plus instruit et d'une conduite irréprochable et dont le goût pour les arts, le dessin, la peinture seront évidents" vous avez déjà une bien belle somme. Et ce n'est pas tout.

150.000 Frs. or sont alloués aux pauvres de la commune. Les intérêts de cette somme doivent être distribués le "dimanche le plus proche du 18 janvier". Et la liste continue: "Comme il est probable que MM. les habitants de Créon ne feront pas construire à leurs frais un musée je crois prudent (il n'avait plus guère d'illusions sur la nature humaine !) de donner à la ville la somme de 50.000 francs".

Puis suit une longue liste de Créonnais et de Créonnaises bénéficiaires des libéralités de leur compatriote... Des dizaines de milliers de francs !

• Pour les Rosières (seul vestige de ce fabuleux testament comme nous le verrons plus loin) Victor BERTAL est on ne peut plus clair.

"Je fais la donation de 15.000 francs dont l'intérêt devra être remis tous les ans à la plus digne, la plus sage des demoiselles de Créon qui devra être couronnée Rosière depuis l'âge de 16 ans. C'est le conseil municipal qui devra proclamer la Rosière après délibération celle qui aura obtenu le plus de voix. La somme allouée changera de destinataire chaque année". Ainsi naissait à Créon la tradition des Rosières. Il faudra attendre 1907 pour que la première fête officielle soit instituée. Les lenteurs administratives ajoutées à celle de la construction du musée par surélévation de la Mairie demanderont 12 longues années de patience aux bénéficiaires du testament royal.

En effet, le legs était extraordinaire. En francs constants on peut évaluer l'ensemble de la donation à plus de 3 milliards de centimes actuels. Il ne faut pas oublier qu'il y avait la bagatelle de 180 tableaux divers et plus de 400 bibelots précieux ou oeuvres d'art (sculptures, bronzes...). Une fortune évaluée par M. GRATTON premier conservateur officiel du musée à plus de 150.000 francs or.

Le temps et l'érosion monétaire allaient avoir raison de ce legs fantastique. Tout d'abord les intérêts des sommes placées périclitèrent sans que l'on sache vraiment si ce déclin était dû aux mauvais placements effectués par les maires qui se succédèrent depuis 1907 ou si l'inflation en était responsable. Ensuite on ne put plus payer un conservateur pour le musée... Les tableaux disparurent les uns après les autres et les bibelots s'envolèrent mystérieusement sans que l'on puisse porter d'accusations précises... Tout ou presque disparut au fil des ans. Lorsqu'en 1952, le conseil municipal se pencha sur le problème des tableaux abandonnés et en perdition dans quelques remises obscures il décida d'en confier l'entretien aux musées de Bordeaux et de Libourne. Les conservateurs vinrent faire leur choix... et emportèrent les trésors créonnais. Le 16 juillet 1952, M. Robert MESURET, inspecteur des Musées de province se rendait à Créon et effectuait le partage des dépouilles. 29 toiles partirent à Libourne et constituèrent, il faut bien le dire, l'essentiel de ce musée et 41 prirent la direction du musée d'Aquitaine.

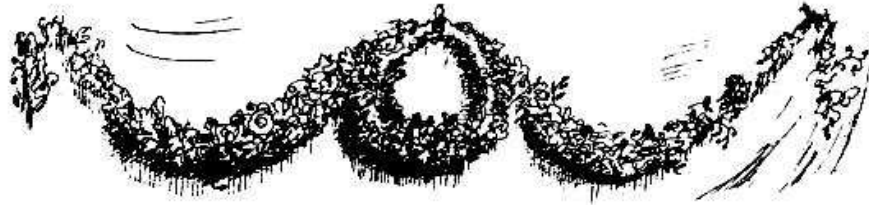
Quelques toiles méritaient une attention particulière comme celles qui ne revinrent jamais à Créon et que le musée garda en 1966 malgré les lettres adressées par le Maire d'alors...

M. BERTAL, inhumé au cimetière de Créon, bénéficie chaque année de la visite du Maire et de la Rosière. Les 29,70 Frs. que rapportent désormais ses placements ne peuvent même pas payer le bouquet de fleurs traditionnel. Certes il a donné son nom à une place et à une petite rue longeant l'église mais il doit tout de même penser que l'ingratitude d'une collectivité et au moins aussi large que celle d'une famille. Une fortune dilapidée alors

.../...

que son instigateur se louait de l'avoir gagné "à la sueur de son front"... mais ce pauvre M. BERTAL aurait bien du mal à trouver parmi tout ce "bon peuple de Créon" les vrais responsables de la déconfiture de son legs prodigieux. L'inconvénient c'est que la collectivité ne se reconnaît jamais de responsabilité quand les événements lui donnent tort !

JEAN-MARIE DARMIAN



ROSIÈRE QUI ÊTES-VOUS ?

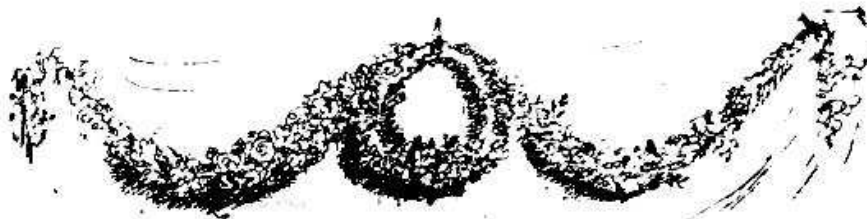
Une Rosière est une jeune fille à qui, dans certains villages, on remet solennellement une récompense (autrefois une couronne de roses) pour sa grande réputation de vertu.

C'est Saint-Médard, dit-on, qui au 6^e siècle eut l'idée de couronner de roses les jeunes filles vertueuses, commençant d'ailleurs par sa propre soeur. Il ne faisait qu'adapter à un contexte chrétien une antique fête de printemps où l'on procédait à des rites antiques destinés à favoriser fertilité et fécondité.

La Rosière devait avoir une famille irréprochable depuis quatre générations ! Le Seigneur du lieu offrait alors la couronne de roses.

L'élection de la Rosière qui se faisait soit par "l'assemblée des habitants du village", soit par un groupe de notables jusqu'au 18^e siècle, se fera de plus en plus par le Comité des notables au siècle suivant.

L. D.



Chacun le sait, Créon fut fondé en 1316, sur un territoire artificiellement réuni, sur lequel jamais rien n'a été trouvé qui tende à montrer qu'il y ait eu quelque établissement antérieur. Il est vrai qu'autrefois, on y a trouvé quatre haches du Bronze (1) ; mais il s'agit d'une trouvaille fortuite qui demeure sans aucune liaison avec la plus infime trace d'habitat.

La vacuité de ce territoire est d'autant plus remarquable que l'Entre-Deux-Mers est un terroir de forte implantation rurale à époque romaine. Certes, cette forte implantation se traduit par une importante disparité de densité de l'habitat : si les bords de la Garonne et du Dropt ont une densité très forte, l'intérieur des terres - et plus particulièrement le plateau central de l'Entre-Deux-Mers - n'a qu'une densité d'occupation beaucoup plus faible (2) ; la disparité semble ici comprise entre des facteurs 2 et 3. A lire Ausonne, on trouve confirmation de ce fait, et même, quand le poète conseille de voyager par eau plutôt que par terre (3), un embryon de raison : les conditions d'accès causent, au moins pour partie, cette disparité.

Bien que moins dense qu'ailleurs, l'occupation romaine existe bien dans le Créonnais. A côté de Sadirac, de Loupes et de Saint-Genès-de-Lomnaud, je retiendrai plus particulièrement l'exemple de La Sauve. La fondation de l'abbaye en 1080 se fait par défrichement d'une importante forêt (*Silva Maior*). Mais le nom ancien du lieu, conservé jusqu'à cette date (4), *Altus Villarum*, porte souvenir d'une ferme romaine perdue, dont l'existence est confirmée par différentes trouvailles (5) et dont le site aurait été retrouvé (6) ; la nouvelle implantation est, bien sûr, sans rapport de proximité avec l'antique. Cet exemple a de nombreux parallèles moins documentés où l'on peut lire dans le déplacement de l'habitat une rupture de continuité de l'occupation. Une faible proportion de sites témoigne en revanche d'une continuité par la superposition ou la juxtaposition de l'habitat médiéval à l'habitat antique ; c'est sans doute à cela que nous devons les souvenirs que nous transmet le toponymie.

Mais si certains habitats ont perduré (comme par exemple Lignan), des chemins d'accès ont aussi continué à exister. Je n'en veux pour preuve que le fait que Saint-Gérard puisse parvenir au seuil de la *Silva Maior*, sans difficulté et au point de la distinguer du reste du pays comme une friche inaccessible. Se pose alors un autre problème, celui des routes.

(1) Berchon, *BSAB* XIV, p. 34 - 35 et 153 ; Piganeau, *BSAB* XXII, p. 16.

(2) Peut-être l'occupation dans la vallée de l'Engranne était-elle fort dense. Mais les travaux de l'abbé Labrie posent de sérieux problèmes et demandent confirmation.

(3) *Epistulae* X, 12-16 ; XXIII, 124-131

(4) *Gallia Christiana* II, *cartularius minor* fol. 1.

(5) En particulier, abbé Boudreau, *BSAB* LXII, p. 36

(6) On en attend la publication, espérons la prochaine !



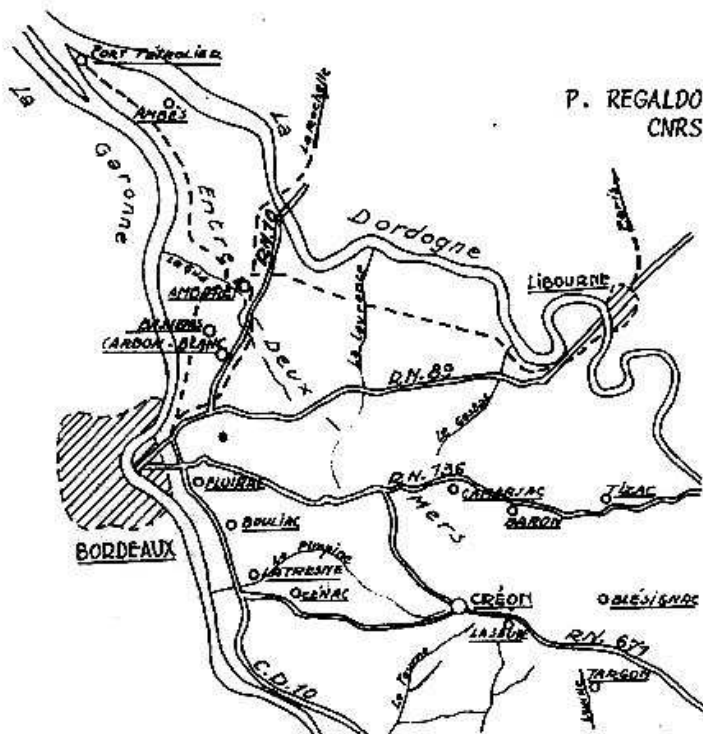
Plusieurs auteurs ont imaginé une route axiale de l'Entre-Deux-Mers : C. Jullian suivant un axe Bordeaux-Sauveterre [7] ; P. Barrière suivant un axe Bordeaux - Saint-Jean-de-Blaignac [8]. Ils fondent leurs hypothèses sur la vraisemblance et sur des sources microtoponymiques. Une route actuelle correspond à ces repères : la route Bordeaux-Branne avec sa bifurcation de la Planteyre vers Créon. La partie Bordeaux - La Planteyre se fraye un chemin sur le plateau de l'Entre-Deux-Mers, évitant au Nord la vallée de la Laurence et au Sud celle de la Pimpine. La partie La Planteyre-Créon évite La Pimpine et le Gestas, tandis que l'embranchement de Branne doit couper le Gestas (côté de Camarsac) et l'Estey de Canodone. Ce sont presque partout des routes "en ligne brisée", aimant les lignes droites, ne craignant pas les côtes dures, aux tournants brusques. Des routes telles qu'on les a aimées aux périodes de calme, d'organisation et de construction : au XVIII^e siècle et pendant le Haut-Empire Romain.

Dans sa partie Bordeaux - La Planteyre, cette route est jalonnée de microtoponymes routiers : notamment Caussade, Vie, Chausse, Maison-Rouge. Une fois à Maison-Rouge, il est impossible de trouver un tracé meilleur vers Créon que la route actuelle.

Juste avant Créon, par un jeu de deux virages, elle est mise en situation de couper à angle droit la route Camblanes - Créon - Saint-Quentin, la seconde à établir l'ossature de la bastide ; si l'on prolonge en ligne droite sans tenir compte des virages, le croisement a lieu au même endroit, mais à quelques 120° au lieu de 90°.

La route Camblanes - Créon a un tracé de même type, suivant la ligne de crête : Je parle, bien sûr, du tracé donné par Belleyme, et dont on trouve encore les fossés dans les bois, et non du tracé assoupli que l'on suit maintenant. Il en est de même pour son prolongement jusqu'à rencontrer celle de Branne à Saint-Quentin.

Devant un tel dossier, il paraît judicieux de supposer que les tracés de ces routes sont anciens (pour ne pas dire antiques), que la bastide de Créon a été fondée à leur croisement. C'est l'hypothèse la plus simple, pour expliquer tous les faits, depuis l'arrivée de Saint-Gérard à La Sauve jusqu'à l'existence de routes XVIII^e manifestement pas tout à fait adaptées aux rues d'une bastide fondée quatre siècles plus tôt.



[7] Inscr. Rom. II p. 201 s. ;
route n° 7

[8] REA 1947, p. 65, fig. 1.

SORTIE DU 9 MAI, DANS LA VALLEE DU LOT

Par un beau matin de mai, ce fut un départ pour une journée exceptionnelle, consacrée, en matinée, à la découverte du château de BONAGUIL.

Il existe des lieux "ELUS". BONAGUIL semble en être un. Depuis très longtemps, il a dû attirer l'homme !

Imprenable ? Non, plutôt insaisissable, tel est bien cet extravagant, cet insolite château. Bâti en dehors des grandes voies de communication, dans un arrière pays secret, entre Quercy et Périgord, il est là, devant nous, comme un grand témoin de l'HISTOIRE.

Voici, en effet, un château mystérieux. On ne connaît point l'identité des maîtres d'oeuvres qui le construisirent. La vie de Bérenger de Roquefeuil, son principal artisan, reste obscure. On sait que cet homme naquit en 1448, qu'il mourut le 10 janvier 1530 et qu'il donna douze enfants à son épouse.

" Par Messire Jésus et tous les Saints, j'élèverais un castel que ni mes vilains sujets ne pourront prendre, ni les Anglais s'ils ont l'audace de revenir, voire même les plus puissants soldats du roi de France."

Pour ce faire, la défense de ce château s'organisera et s'ordonnera concentriquement. Elle comprendra une très forte enceinte extérieure, sous forme de front bastionné, de 350 mètres de pourtour. Puis une enceinte intérieure ou corps déplacé doté de cinq tours. Enfin, un donjon profilé comme une nef pour mieux défier les tirs d'artillerie.

L'enceinte extérieure est composée d'une imposante BARBACANE servant de masse couvrante en direction de la colline la plus proche de toutes les hauteurs qui dominent BONAGUIL, et donc la plus menaçante. Elle surveille principalement la voie d'accès.

Des casemates, une caponnière, une chicane, des galeries en parties aménagées dans le roc composent le monde souterrain du château. On pouvait circuler aisément dans ce dédale de corridors et se transporter rapidement d'un point à l'autre.

Après la visite de ce témoin, d'un âge révolu, nous poursuivons, en direction de Cahors, par la vallée du Lot, traversant les vignobles, le site de PARNAC, et découvrant le château de MERCUES avant de faire un pique-nique champêtre au MONT SAINT CYR, surplombant la vallée.

En début d'après-midi, descente du Mont pour traverser CAHORS et découvrir CABRERETS et son centre de préhistoire de PECH-MERLE.

Ce centre fournit un panorama complet des activités de l'homme de la préhistoire ; il est formé de la célèbre grotte peinte et du nouveau musée Amédée-Lemozi construit à l'entrée même de la grotte.

Nulle part en Europe n'existe en effet, réunis en un même lieu, un site d'art préhistorique et un musée de cette importance. L'ensemble permet de découvrir d'emblée la véritable dimension de l'homme des origines qui fut bien d'avantage qu'un simple tailleur de silex.

La première fonction de ce musée est de nous préparer à la visite de la grotte. S'introduire en groupe dans une grotte ornée datant de 20.000 ans avec tous les risques que cela comporte pour les peintures doit être considéré comme un privilège rare qu'il faut savoir apprécier.

Cette grotte-temple nous présente 389 signes (ponctuations, points, bâtonnets etc...)

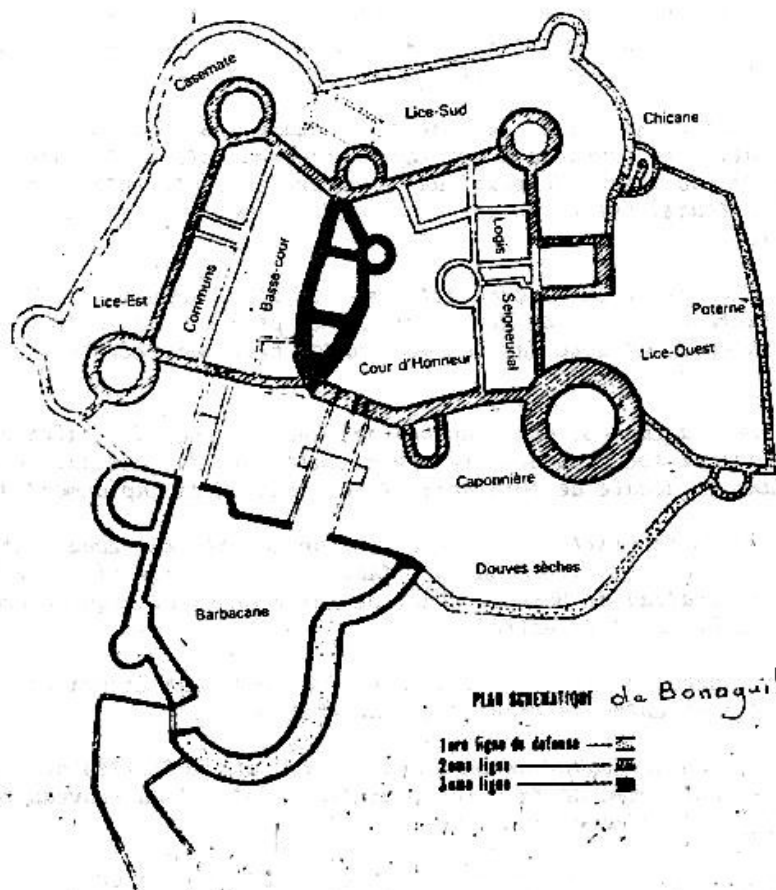
60 représentations animales, 13 figurations humaines, 14 mains et 20 figures indéterminées.

Ce sont généralement des dessins au trait noir, plus rarement rouge ; il y a également des pochoirs (mains négatives) et de nombreux tracés digitaux sur paroi argileuse.

Parcourant sept salles sur 1.200 mètres nous y découvrons les richesses de ces paysages souterrains.

Nous quittons, à regret, ce sanctuaire pour terminer la journée au village médiéval de SAINT CIRQ LAPOPIE, un des plus beaux sites de FRANCE.

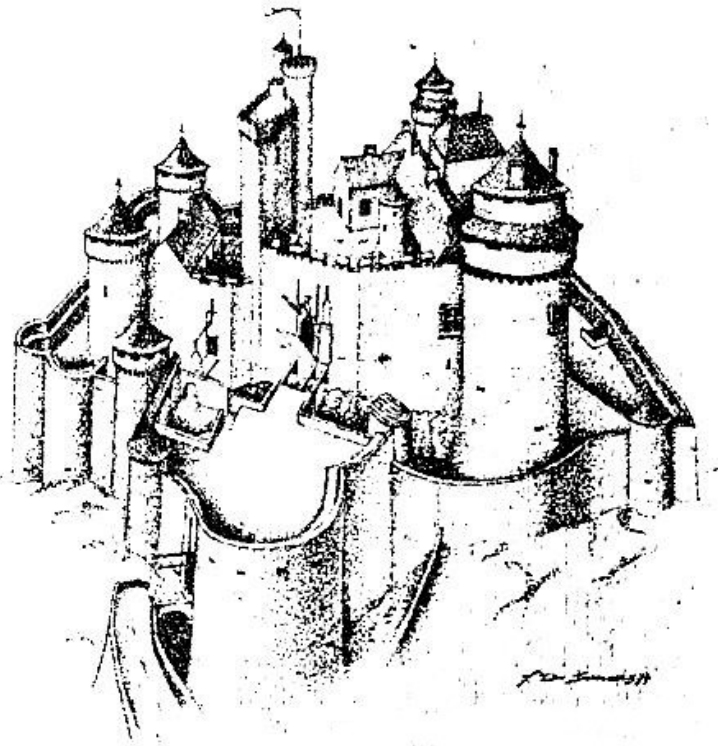
Puis ce fut le retour, sans problème, par Villeneuve sur Lot, jusqu'à Lignan.



Plan schématique d'après vue aérienne
(Le Château avant la construction de l'esplanade - XVII^e siècle)



Ensemble de céramique néolithique de Rouca-dour (Loir), 3500 av. J. C. Collection du musée A. Lemozi. Photo R. Delon, éditions du Castellet.



LE CHATEAU AU XVI^e SIECLE - TENTATIVE DE RESTITUTION

Tentative de restitution en coupe axonométrique, vue de la colline proche confrontant la Barbacane. (Dessin de J. de SOUSA).

CHRONIQUE BORDELOISE

de J. de GAUFRETEAU

" SADIRAC "

*

En cette année, il y advint un fait remarquable en la paroisse de Sadirac, prevosté royale de Creon, Entre-deux-Mers, e consiste en ce qu'un gentilhomme de cette parroisse, grandement riche, et huguenot, ayant de son premier lict des filles, convola, estant desjà grandement avancè dans son âge, avec une jeune damoiselle, huguenote elle aussi, agée seulement de quatorze à quinze ans, laquelle ne se contentant pas de son mary, à cause de sa vieillesse, s'abandonna à un aultre qui estoit ecclesiastique. La remarque, donc, en cette affaire, est notable, en ce que une huguenote s'abandonne à un prestre, e que le mary huguenot le croye, e l'en aye soupçonnée, accusée e chassée hors de la maison, à cause de cela. Mais cecy put bien servir de notable exemple aux vieilles chemises qui veulent avoir une manche neufve, qui ordinairement leur fait porter le panache de celui qui vid Diane nue. (A.263.)

1620

Le susdit cardinal de Sourdis ayant, lors que la royne d'Espagne, seur de Loys XIII, notre roy, estant en son voyage pour son mariage en Espagne, fait prendre le curé de Sadirac, d'Entre-deux-Mers, anglois de nation, mais aumosnier de ladite royne, que le Cardinal avoit excommunié, ladite dame en ayant esté advertie, fait prendre Me Jean Galaut, aumosnier dudit sieur Cardinal. Les prisonniers furent eschangés et chou pour chou rendus, et tout cela fut sans forme de procès. Je croyois que le Cardinal devoit respecter la Royne. (A.49.)

1625

*

* * *

On se heurte à de grandes difficultés en raison de l'extrême imprécision des limites et du caractère précaire de la plupart des circonscriptions administratives, caractère qui ne répond en rien à l'idée que nous avons aujourd'hui des divisions du territoire.

La seule division qui semble avoir présenté une certaine fixité est la division en paroisses. En général, les paroisses d'autrefois coïncident avec les communes actuelles.

Au dessus des paroisses des "Pays", qui d'ailleurs ne semblent pas correspondre à une division administrative quelconque, ont présenté peut-être mais à un moindre degré une certaine permanence, voulue par la nature des choses. On distingue dans notre région : le Bordelais, le Bazadais. Aucune carte n'en a été dressée.

D'ailleurs, la cartographie n'existait pas ; le premier essai, Atlas Royal de la France par Cassini, travail considérable exécuté de 1750 à 1780 environ donne la plupart des noms de paroisses mais ne donne à peu près aucune autre limite ou division.

Les Cartes de Belleyme (cartes de la Guyenne, dressées en toises de 1780 à 1800 environ) indiquent les limites des paroisses : l'échelle est voisine de 1/44 000. Elles donnent quelquefois l'indication des pays.

L'Atlas des Baillages (en 1789) dressé par Armand Brette en 1904, d'après les procès verbaux établis à la suite de la Convocation des Etats Généraux de 1789 (Procès verbaux conservés à la Bibliothèque nationale) donne les renseignements les plus complets, mais il n'est valable que pour cette convocation et il donne une longue liste des paroisses qui ont été convoquées deux fois et de celles qui n'ont pas été convoquées du tout.

L'auteur insiste sur le fait que le mot "Province" n'avait nullement au 18^{ème} Siècle la signification précise que beaucoup de géographes lui ont donnée au 19^{ème} siècle. Ce vocable semblant s'appliquer à des étendues de territoire, grandes ou petites dont les limites ont toujours été variables et incertaines. Il ne s'appliquait pas à une division administrative précise.

Dioecèses, sous le rapport ecclésiastique. Leur nombre est très incertain et varie de 112 à 140 suivant les auteurs. On admet le plus communément 16 ou 18 Archevêchés et 113 évêchés environ.

Gouvernements militaires, au nombre de 17 (probablement Corse comprise).

Généralités, le nombre varie de 20 à 35, suivant les auteurs, le nombre des Intendants est souvent différent de celui des généralités. La généralité était la division administrative et financière proprement dite.

Baillages, sous le rapport judiciaire, les baillages prenaient le nom de Sénéchaussées dans nos régions.

L'Atlas de Brette donne la table générale des baillages ou juridictions assimilées qui ont formé une unité électorale en 1789 en vue de la Convocation des Etats généraux. Il y avait 450 baillages environ.

La généralité de Bordeaux (cartes n° XIV) de Brette comprenait les sénéchaussées ci-après qui formaient à peu près les départements actuels de Gironde, Dordogne, Lot et Garonne et Landes plus Bayonne et le Pays Basque.

1 Agen	103 Bayonne
2 Castelmoron	104 Saint-Séver
3 Nérac	105 Libourne
4 Casteljaloux	133 Mont de Marsan
5 Tartas	152 Périgueux
23 Bazas	153 Bergerac
41 Bordeaux	154 Sarlat
169 Condom	294 Ustaritz
102 Dax	

Au dessus du Sénéchal, dans l'ordre judiciaire, se trouvait le Parlement de Bordeaux et au-dessous des Juges ordinaires.

Sénéchal (Bailli dans le Nord) d'origine très ancienne. Officier royal qui représentait le roi dans les provinces et s'occupant de tout : Armée, Justice, Finances. Au XVII^e siècle apparaissent les Baillis en Robe et les Baillis d'épée en deux personnes. Peu à peu le Bailli ou Sénéchal fut cantonné dans le rôle judiciaire.

On rencontre en fin le mot "Présidial" Tribunal créé en 1551 par Henri II pour soulager les Parlements, encombrés d'affaires.

Le présidial jugeait en appel aux lieux et places de Parlement jusqu'à une certaine somme, les affaires qui étaient déjà passées en première instance au Sénéchal.

LES FEUX DE LA SAINT-JEAN

La fête de la Saint-Jean est une fête calendaire, c'est à dire une fête annoncée invariablement par le calendrier. Noël correspondant au solstice d'hiver, cette fête correspond, six mois plus tôt, au solstice d'été.

Les feux de la Saint-Jean d'été ont leur place privilégiée dans la ronde des fêtes calendaires. Feux très anciens dont on retrouve les traces dans toute notre civilisation, feux dont le poète Latin OVIDE écrivait : "Au jour des PALILIES (le 21 juin en fait) j'ai sauté "à travers trois brasiers alignés..." Imitez-moi jeunes bergers, allumez des feux, faites passer rapidement vos corps harmonieux à travers les bûchers qui pétillent ! Vos brebis seront fécondes et vos bœufs vigoureux !".

Depuis la plus haute antiquité, les hommes ont toujours eu une vénération pour le SOLEIL à qui ils vouèrent souvent un culte ; en faisant une divinité qu'ils honoraient en allumant des feux. Ces feux étaient allumés le jour du solstice d'été, c'est à dire le jour le plus long de l'année, le jour du plus long ensoleillement ! Ce culte semble venir de PERSE ; les DRUIDES CELTES célébraient ce moment en allumant également des feux sur les points élevés.

Pouvait-on mieux représenter le soleil, la lumière, le feu, que par une roue ; forme rotative mue par une force invisible et se déplaçant dans l'espace !

L'homme a représenté ses DIEUX à l'aide des objets qu'il voyait autour de lui. VIRGILE désigne le soleil par la "ROUE BRILLANTE".

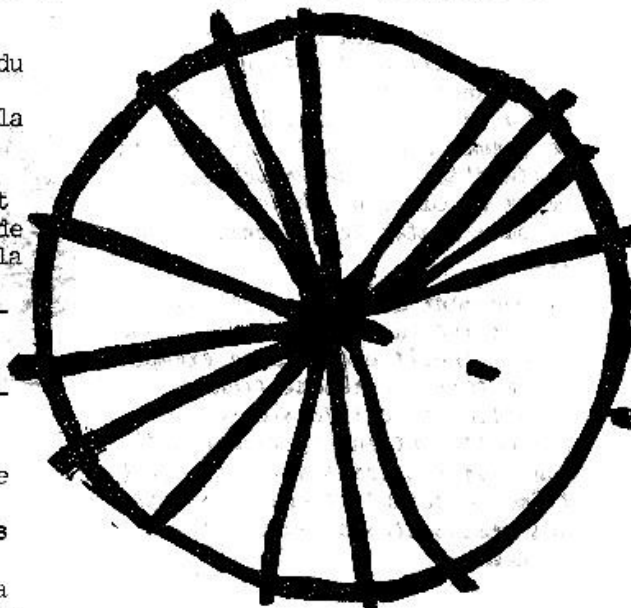
Le Musée de TREVES possède une autel GAULOIS en pierre ; sur l'une des faces est sculpté un personnage vêtu d'un manteau, dont la main droite est appuyée sur une roue à 6 rais. Une roue solaire similaire, gravée par un tailleur de pierre du moyen-âge, existe d'ailleurs sur un des murs extérieurs de l'église de POMPIGNAC.

Les fêtes du SOLEIL sont traduites par ces feux dont l'usage et la coutume se continuent encore dans beaucoup de localités.

En POITOU, afin d'augmenter la fertilisation des champs, il est d'usage le jour de la SAINT-JEAN, de promener une roue chargée de faisceaux de paille que l'on enflamme en parcourant les sentiers. Cet usage existe également en Lorraine et en Forêt-Noire. A RIOM "la roue de Saint-Amable" est une fête où l'on brûle une roue de cire.

C'est dans cette nuit du 23 au 24 juin qu'il fallait cueillir en marchant "à reculons" les sept herbes de la Saint-Jean. Ces herbes varient avec les régions et l'essentiel est, semble-t-il, qu'elles soient au nombre de sept. Souvent on retrouve la FOUGERE MÊLE (dite racine de Saint-Jean), le MILLEPERTUIS, l'ARMOISE, la VERVEINE, la SAUGE, la CAMOMILLE, l'IRIS, le LIERRE, la BARDANE, le CHIENDENT, l'ORCHIS etc...

Vingt-cinq espèces pouvaient faire partie des 7 herbes ! Ces plantes n'avaient de valeur que cueillies par une personne à jeun, de la main gauche et avant le lever du soleil. C'était une panacée universelle contre toutes maladies des hommes et des animaux. Il n'est pas, sans intérêt non plus, de remarquer que la VERVEINE, plante sacrée des GAULOIS, figure



"Roue solaire"
- POMPIGNAC -

au nombre de ces herbes.

En Gironde, les jeunes gens devaient prendre les jeunes filles dans leurs bras et sauter le feu ; on mettait un tison dans son sabot pour se préserver des maux.

Ces fêtes où tous se couronnaient, jouaient, riaient, dansaient, mangeaient ensemble, fuiront les mémoires si nous ne les faisons pas revivre.



CREON

PIERRE TOMBALE D'ALIENOR DE VIPONT

L'effigie est gravée au trait et représente une femme nue, en partie cachée par un écu aux armes des Leyburn :

Pour Brutails, il s'agirait d'Aliénor de Vipont, seconde femme de Roger de Leyburn. Elle aurait été inhumée, pour certains à la Sauve, pour d'autres au couvent de Créon. La plate-tombe fut en effet trouvée à Cassecrabey, aux environs de Créon.

Le sénéchal Roger de Leyburn représentait est Aquitaine le roi d'Angleterre et a donné son nom à la bastide de Libourne. Sa femme aurait fait partie de la suite d'Aliénor de Provençe, venue en Gascogne chercher du secours contre les barons, en mai 1264.

Ce monument est une pièce unique dans l'art funéraire du Moyen Age on ne connaît pas d'autre exemple d'une telle représentation.

Le XIII^e et le XIV^e siècles n'admettaient en effet la nudité que pour les corps qui figuraient l'âme du défunt et pour les corps des ressuscités du jugement dernier.



V - Henry Guillet, Libourne

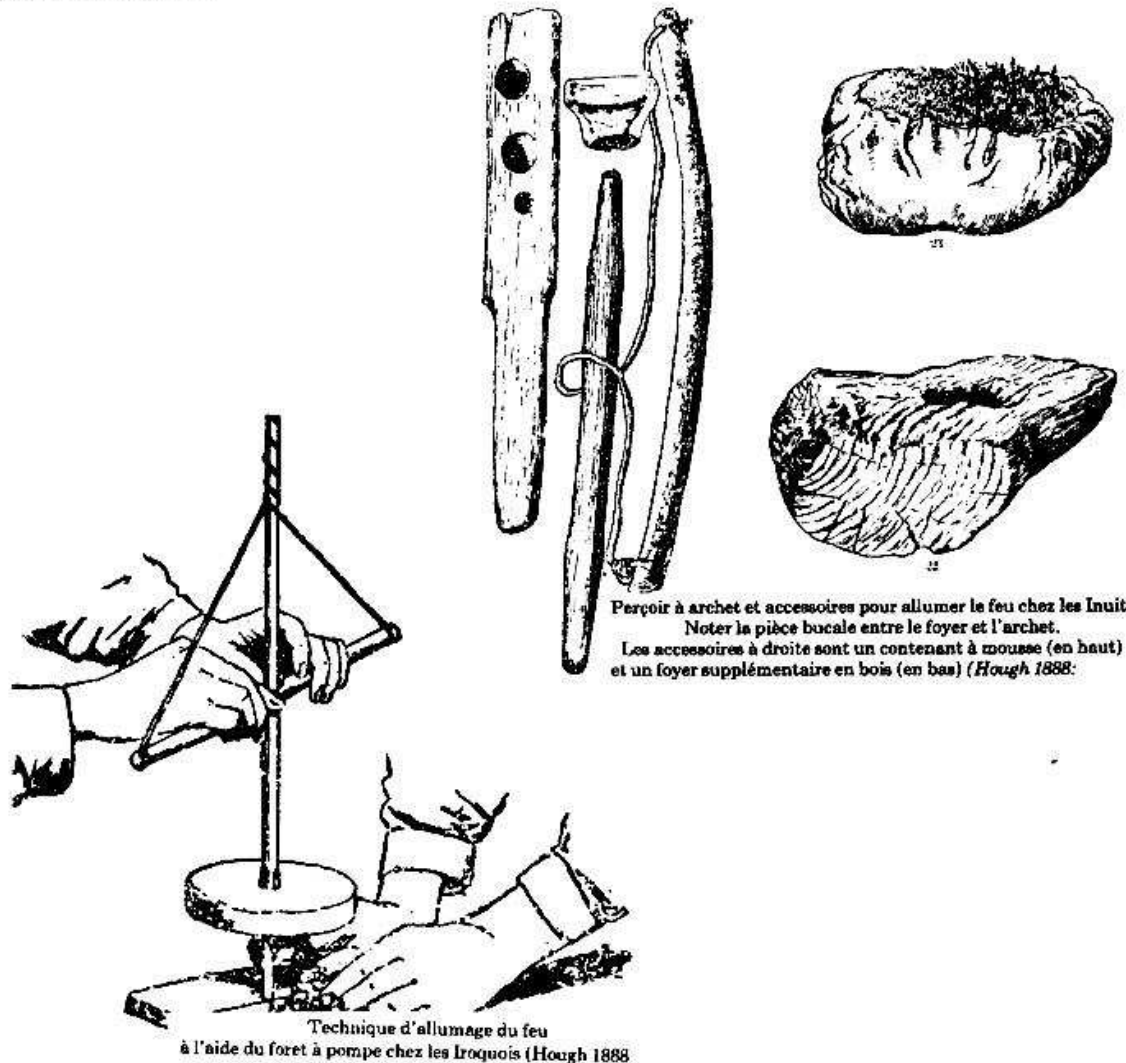
73 00 CREON (Gironde) - Pierre Tombale de l'épouse du Chevalier de Liburnia, fondateur de Libourne (1268)
Parc du Château de Cassecrabey

LA GUERRE DU FEU..... La Guerre du feu, film dont on a beaucoup parlé au début de l'année, raconte la longue marche de trois chasseurs du Paléolithique partis à la recherche du feu. Le feu, condition essentielle de la vie aux époques glaciaires nécessitait des techniques qui existaient encore au début du 19^e siècle chez les AMERINDIENS de l'Est du Canada. Le plus répandu des instruments servant à allumer le feu selon cette technique est analogue au perçoir à main. Il consiste en une baguette de bois roulée entre les paumes des mains et dont une extrémité frotte dans un petit trou creusé dans une planchette et rempli de poussière de bois. L'échauffement produit par le mouvement circulaire de la baguette sur la planchette finit par allumer la poussière dont les braises servent à enflammer l'étope.

Chez les Iroquois, on aurait encore tenté de perfectionner la technique de production du feu, en adaptant le foret à pompe à cet usage.

Une méthode qui se rapproche beaucoup de celle basée sur le perçoir à pompe est celle qui s'inspire du perçoir à archet. Cette méthode, très répandue chez les Inuit, consiste à faire tourner sur une planchette ou foyer, une baguette autour de laquelle est enroulée une courroie elle-même fixée à un archet.

Chez les Inuit, l'ensemble est complété par une pièce buccale adaptable à l'extrémité supérieure de la baguette et qui permet ainsi de tenir la baguette en place avec la bouche tout en laissant les deux mains de l'opérateur libres pour actionner cette machine primitive.



CARTES POSTALES ANCIENNES
AU MUSEE DE LIGMAN

La carte postale ancienne est un document dont on commence à reconnaître la véritable richesse pour l'étude d'une région, d'une ville, et même du plus modeste village. C'est le reflet instantané d'une époque, et un témoignage de la vie quotidienne de nos ancêtres avec leurs coutumes, leurs peines et leurs joies.

Nous tentons au musée de LIGMAN une reconstitution par l'image de notre patrimoine régional et d'une culture populaire en voie de disparition.

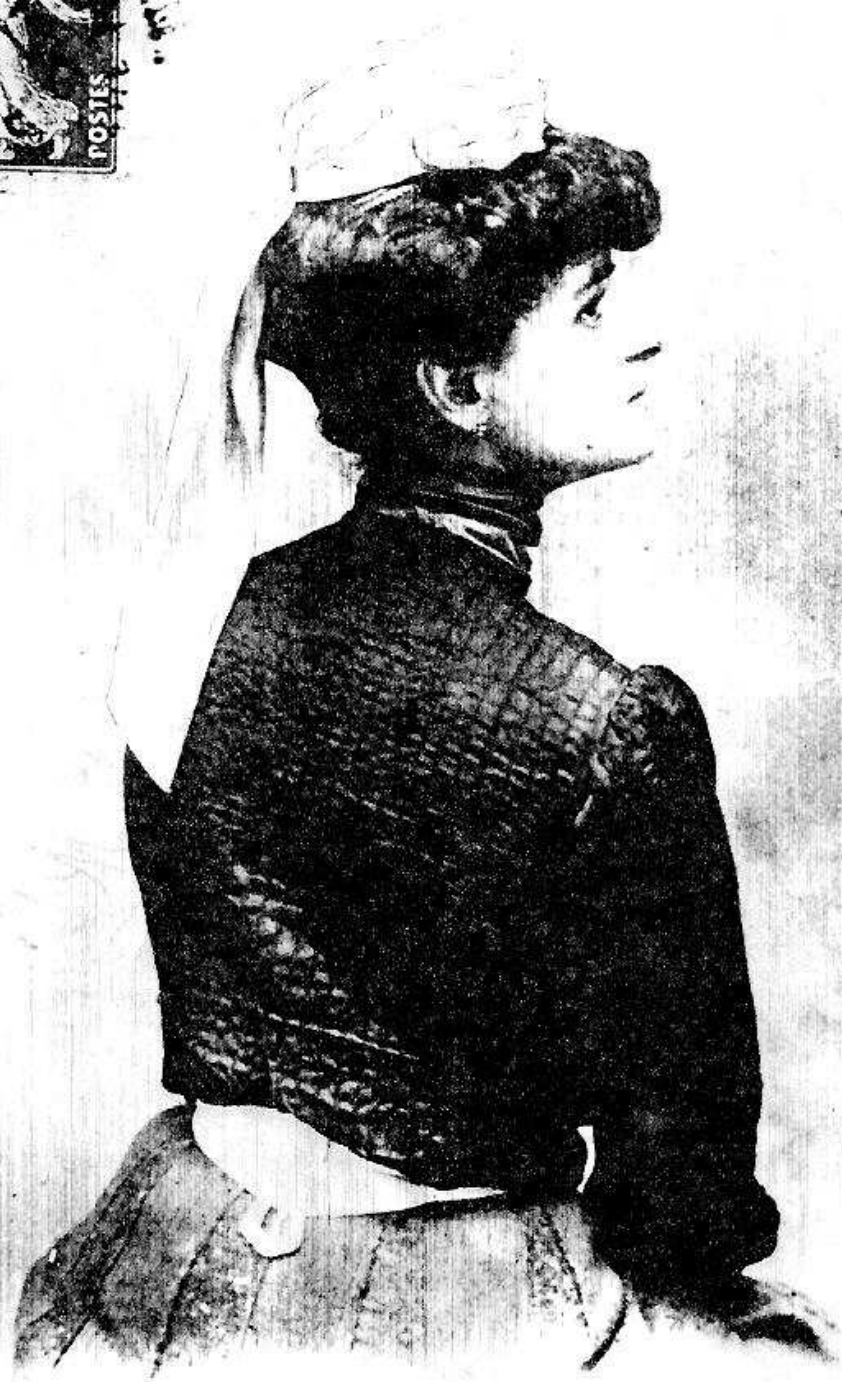
Nous remercions toutes les personnes qui nous prêtent les cartes en leur possession et nous permettent ainsi de créer une collection de CLICHÉS PHOTOGRAPHIQUES sur les différents sujets traités par la carte postale.

Nous vous présentons, ci-contre, les documents de notre collection concernant la coiffe bordelaise de nos Grand-Mères.



Types Bordelais - Coiffure des Environs de Bordeaux





152 TYPES BORDELAIS. — *Coiffe des Env. de Bordeaux.* — LL.

L'ARRIBADE

DE

GUILLAOMET DÉNS LOUS ENFERS.

Que bédy ! qu'es acco ! tant de fucs et de flammes !
Es acco lou scéjour ouu descenden les ames !
Aou tu, mesie Carouu ! approche touu bachel,
Car me tarde déjà de verre aquet castel.
Anén despèche-té, traberse-mé la jale,
Bu qu'ey besoung d'aua sous la boîte infernale.
Mais qu'es aquet grand can que garde lon pourtaou ?
Ma foey n'ey jamais bis un pareil animaou.

Tres gûles et tres caps ! sâtre non d'un tonnerre....
— Tais-toi, me dit Carouu, ce chien là, c'est Cervère ;
No bas pas l'abiser de faire du fracas,
Pourquoi, bois-tu, ce chien y ne plaisante pas.
Oh ! ne direy pas mot, car sa mine m'esplique
Que coumprend la résoun comme un port de musique.
En effet, entry doune sans l'aproucha de prés,
En marchant boucemen sur la pointe des pés.
A peine ey mis lou naz dans aquet maoudit gouffre,
Ou ey lou ce souffocat per un soudou de souffre.
La fumade m'abude et nous sans soun troublais.
D'enténde tous lous cris qu'acében lous damnais.
Cependant maougré tout m'armery de courauche ;
Et, sèns trop escouta lou bruyet ni lou tapatche,
M'en baouc de but en blanc, hardit comme un lion,
Dinques auu grand fourneau de l'etecution.
Hélas ! nous chers amies, Jamey ne saourets creyre
Coubien fury saisit en bedén la caoudoyre :

Ere pleine de gens que fâchében bouillir ;
Dr, débets nous pénsa si débében souffrir.
Cinquante diabloutins, dam chacun une barre,
Atisabet lou fuc dans lou nègre tartare.
M'approuchèry pourtant à la grande calan,
Biry qu' lous damnats gringeben de doutou.
M'informy tout d'abord ouu ère Mariote.
Là, là, me disset un, es acqui que gargote.
Ta léou que m'enténdit létet biste lou cap,
Per me tréca de gas, d'infâme scélérat :
Gueyte, maoudit brigand, l'estat ouu mas réduite !
Sans tu ne sery pas dans quelle marmite !
Es tu, machant sujet, que caouzes nous malhurs,
Per, abéche escocatat tous discours séduktars.
Mais pagaras bien l'ouu toutes tes perfidies ;
Dèche un esp. arribat mesdamas las furies ;
Ihs beyre si saourra le puni comme faou.
— N'ey sâtre poung de poung que digun m'ise maou,

(2)

Car de tous lous démons, lou premy que s'abance,
M'en baouc lou secou d'una boune importance.

— Qui, toi ! me disset un ; ah ! ne t'y trompe pas,
Crois-tu venir ici faire tes envarras ?

Nous allons te traiter d'une femme maniere.

Allons, dépêche-toi, grimpe dans la chaudiere,

— Sonque ta vagues là, je lui dis à l'instant ?

Crois-tu me faire pur abec ton air trachant ?

Cinquante comme toi ne me ferait pas rendre ;

D'allars punit-on les gens sans les entendre ?

Tu m'as l'air d'un faquin, d'un insolent, d'un sot,

Que je bais assommer si tu dis un sul mot.

Ma foey, fey comme dit, poussat per la coulière,

D'un cop de cap pras eulils l'ostaudury per terre,

Et puey me saissén de sa barre de fer,

Me niry dans lou cap de chabira l'enfer.

Jamey n'abében bis une illo rébelle,

Metteby tout à bas comme qui heyt recotte ;

Mey de tréno démons éren réduits à mort ;

Me gounflaby déjà me créden lou plus fort.

Me pourtaben un truc, zap de suite en parade ;

Mais tout per un bouu cop n'én bingut une armade

Que me frén bien leou appausa ma balou,

Car tous à corps perdu se jûren sur lou jou.

Quand biry tout acco sur moun praoube cadabre,

Me diéby tout bas : ah ! s'abéby moun sabre,

Lous ari joliment dans la rigidouu.

Mais no boulury pas céda comme un capouu :

Maougré la quantitat et la force majeure,

Boulury me déféadre et panir leur injure.

Dinques de pés, cops de poungs, tout parbébe en un cop,

Topques à mas quites dént que fâchében lur joc.

Anaby trioumpa d'aquets machants génies,

Quand tout per un bouu cop arriben las furies,

Tysiphonne et Mégère abében dans las mans,

De même qu'Alcaouu, des paquets de serpens,

Me tombéren dessus comme un esclat de foudre.

En me diéno : coquin, nous alloas t'en découdre.

A grands rebets de bras se boutéren en trin.

De bien me travailla moun praoube casaquin :

Pas une blanquissuse en labant sa bugade

A cops de batuecy ne la ta bien clapade,

Comme aquelles qu'onnes en me trauquant dessus ;

Anfin, per bous foi, me miret à noun plus :

M'en douneren bien tant qu'en un mot m'assoumèren.

Per millouu m'accaba las Farques arribéren ;

Atropos m'estripaba abéche sous ciseous,

Lachésis me lardébe abéche sous fusous,

Et l'infâme Clotouu, à grands cops de quencouille,

Me fit beni lou cap gros comme une cirouille.

Mariote, pu leou de me douma secours,

Cridaba a plein gosier : frapats, frapats toujours,

(3)

Acos un scélérat, secudez-li la plume.

Trénte-hey fôgeroun que batten sur l'enchine

Soun pas ! la bien d'accord abéque lur martel

Comme a quelle canaille en trauquant sur un pot.

Me beutèreu lou corps tout-d-fait en pantouffle ;

Perdébey tout moun sang, n'abéby que lou souffle ;

Hurusement per jou que lous praoubes damnais

Per me douma renfort saouet de tous cousins,

Ataqua lous démons, lou combat es terrible ;

Per pouuté me saouba féden tout lur possible ;

Lous atrapan pras peous, lou ireyven de tous bords,

Per me desbarassa redoubten tous d'efforts ;

Lous démons à lur tour prourten das cops de barre ;

Jamey n'abéby bist la pareille bagarre.

Mais déns aquet moument bien beni Ploutouu,

Acos fut lou signal de la suspentouu.

— Sonque vous faites-là ! lur dit-à d'un air crâne ;

Bous recebrez chacun cinquante coups de canne.

Je bus bous faire boir que ce n'est pas ainsi

Que l'on recoit les gens qui descendent toi.

— Mais, Mousiou, pardonnez, se miret tous à dire,

Il boullait, en entrant, chabirer boire empire.

— Mousiou, ve n'est pas brai, ce sont des imposturs,

Ne les écoutez pas, c'est un tas de vlagurs.

Bous débey vien penser que je suis trop honnête

Pour qu'un pareil projet puisse entrer dans ma tête ;

Mais ce sont des coquins qui bous font ce rapport

Espris pour faire boir que c'est moi que j'ai tort ;

Et quoique ma balur fut jadis renommée,

Je n'allais pas me vature abec toute une armée ;

D'autant plus bous boyez dans l'état qu'is m'ont mis,

Or, je préténds saboir si ça lur est permis :

Ainsi j'attends de bous et de votre justice

Que bous me bengerez de toute lur malice.

— C'est juste, mon ami, me répondit Pluton ;

Ton état, j'en combiens, me fait compassion :

Allons, relébe-toi, prends un pu de courage !

Et bous autres, canaille, allez à votre oubrage ;

Laissez-moi m'claircir abec cet étranger ;

Pour saboir le fin mot, je bais l'interroger.

Bouluren résouna, mais prit un fouet de poste,

Sounque fit qu'un chateen peloupet à soun poste.

Après agé boutat sas gèns à la rescouu,

Me coumènet ainsi l'interrogatouu :

— D'ou biens-tu de ce pas ? — Je biens de l'autre monde.

— De quel endroit es-tu ? — De capat la Giroude.

— Ton nom ? Tes qualités ? — Mon nom est Guillaoumet,

Sapur, mître d'escrite, et boill mon vrébet :

Bous allez, j'en suis sûr, me faire des reproches,

Atiendu qu'autrois je fia queiques vanvoches ;

Mais je puis bous jurer que jo m'en suis puni,

Pourquoi c'est les romorés qui m'ont conduit ici :

Ainsi, Moussiu Pluton, ayez vien l'assurance
 Que j'en aurai toujours veaucoup de repentance.
 — C'est donc toi, malheureux, qui trompes ton cousin.
 Qui t'assomas de coups et qui pris son yutin ?
 — Oui, Moussiu, mais croyez que ce n'est pas ma faute,
 Car ce sont les conseils que me donnait Mariote.
 La guse, tout d'un cop me traitait de mentir,
 En disant à Pluton : Moussiu, c'est une orrur,
 Je puis vous assurer sur mouu Dieu, sur mouu amo,
 Qu'il n'est rien de plus faux. — Allons, taisez-vous, femme,
 Qui li dissut Pluton ; si vous dites un mot,
 Ainsi rappelez-vous de garder le silence.
 Qu'at à toi, mon ami, malgré ton imprudence,
 Jo bus te pardonner ; oui, j'aurai soin de toi,
 Et je bais sur le champ te donner de l'emploi ;
 Mes sujets, chaque jour me font tourner la tête,
 J'ai vossin que quelqu'un les mène à la vagueite ;
 Ainsi, pour surbeiller tous les travaux dibers,
 Je te nomme aujourd'hui l'inspecteur des enfers.
 Corrige vien mes gens, ne lui fais point de grâce,
 Ce sera le moyen de consiber la place :
 — Moussiu sera content, car je suis sans pitié ;
 Je bus abaut trois jours en tuer la moitié ;
 Je prétends les punir de lur impertinence.
 Doucement, me dissut, cet esprit de bengeance
 Finirait abant pu par me faire du tort,
 Tu puis les corriger sans lur donner la mort.
 D'ailleurs, comme tu bois, chacun d'ux m'est utile,
 Or, de les remplacer, il n'est pas vien facile.
 — Puisque vous le boulez, j'irai tout doucement,
 Je frapperai meins fort, mais vien plus soubent ;
 De plus, permettez-moi que je bus abertisse
 Qu'abant de commencer il faut que je guérisse,
 Car vous boyez mon corps, il est tout declarné
 Par la suite des coups qu'os gux m'ont donnés :
 Or vous devez penser que ça me contrarie,
 Attendu quo je crains faire une maladie.
 — Ce n'est rien, dit Pluton, ne te chagrino pas,
 Le suis porteur d'un pot de yanume à Jior-à-Yras ;
 Et je tiens ce cadeau du fameux bon Quichotte.
 — Boyons boir, excusez, que je frotte un instant ;
 En effet, sâtre vlu, me boilla vien portant.
 Allons, c'est désié, j'en tre à boire sorbice.
 Et je bais sur le champ commencer mon office ;
 Mais il me faut de quoi me faire respecter
 Car tous ces corpsins là pourraient se réboiler.
 — Hé vien ! je bais t'armer d'une grande halevarde,
 Mais c'est tamps pour toi si tu ne prends pas garde :
 Tiens, la boill ; surtout remplis vien ton déboir.
 — Oh ! je vous en repounds. — Fort vien, adieu. — Voussoir.

Aquesse cap, ma fovy, me baqui donne en grade ;
 Jamey ne m'ery bis chef de toute une armade.
 Allons, las de curains, prenez vien gârlé à vous,
 Si vous ne boulez pas être assommés de coups ;
 A l'égard du passe je bus vous faire grâce ;
 Pourquoy je suis content d'aboir à cette place ;
 Mais si quelqu'un de vous faisait le moindre écart,
 Je lui taberserais le corps de part en part.
 Ce que vous boyez vien je n'aime pas à dire.
 — Moussiu, cela suffit, se mirent tous à dire.
 — Allons, occupez-vous chacun de vos travaux ;
 Moi je bais parcourir tous les liux infernaux.
 Dans ma pique à la man ery fier comme un prince,
 Passaby daban heis reite comme une pince ;
 Lous damnats, én countan sur ma protectioun,
 M'adressabent chacun une pètitoun ;
 — Moussiu notre inspecteur, boyez notre souffrance ;
 Nous abons travaillé pour boire débibrance,
 A nisi ce n'est qu'en vous que nous abons espoir,
 Puisque M. Pluton vous charge du pouboir.
 Que's sont les impourtuns qui parlent de la sorte ?
 Moussiu, ce sont les gens qui nous donnent main forte
 Ont su vous débibrer par lur grande balur,
 Et vous ont fait aboier le grade d'inspecteur.
 — Allons, ça n'est pas brai, vous vaites la vrelouque,
 Et quand cela serait, d'autant plus je m'en moquo ;
 J'y aboie ce qui me faut j'ai troubé le moyen.
 Ainsi tamps pour vous si vous n'êtes pas vien.
 — Mais, Moussiu nous comptons sur la reconnaissance.
 Vous bus cassez la tête en discours superflus.
 — Moussiu, cela suffit, nous en dirons rien plus.
 Mais nous nous soubiendrons de votre ingratitude.
 — Taisez-vous, et sachez que c'est mon avilide.
 Enfin donne fatigat d'oste à lous escrota,
 Capat tout lous enfers m'en baoue tout bisita.
 Fery beyre d'abord lous goulut de l'ailale,
 Que semble qu'os acqui que toujours se regale ;
 Mais fery bien surpris en l'approchant de près,
 Surtout quand me dissut que me n'ingambe res,
 — Je me crébe de faim, de soif et de souffrance,
 Et l'on m'a mis té pour faire peniteure ;
 Avec piuté de moi, benez, june étranger,
 Me d'anner du secours et me faire manger.
 — Tu vas fair d'un coquin, autur le quélique crime,
 Ainsi, tamps pour toi, reste dans cet avime,
 Et si pour en sortir tu fais un mouvement,
 Comme étant inspecteur, je douvle ton tourment.
 Ne soufflet plus un mot, m'én angury per beyro
 Sysple lous brigand que grimpabe une peyre.
 Comme ery attentif à lous rogaria fa,
 Denpucy lous laout en bas la déchiet retoumba :

Beuche droyt sur jou, comme desgringoulabe,
 Sauvéry de coustint, noutrément m'esbouillabe.
 Escapat daou changé perchéguy mouu camin,
 M'én baoue léns m'endreyt que semblahe un moulin ;
 Crédury tout d'abord esta chez ma future ;
 Surpris, tout interdit d'une telle abature,
 M'approchy laniement, appelé Madelouan,
 Baoue beyre un grand coquin que noument Ixioun,
 Doum l'estat fatiguant n'ère pas bien commode,
 Car l'abéhen ligat aou trabers d'une rode,
 Que lou diable imbanst per lous persécute ;
 Bitroulabe toujours sans jamey s'arresta.
 De suite que me bit, se bouit à me dire :
 Hélas ! secourez-moi, je souffre le martyre !
 — Souffre, ne souffre pas, cela m'est fort égal,
 Je ne biens pas icy pour adoucir ton mal ;
 Ainsi, porte-toi vien, quant à moi je te quitte,
 Car je n'ai pas fini de faire ma bisite.
 Pousséry de l'abant per ana diouque aou bout,
 Ba qu'ery decidat de boule beyre tout.
 A peine ey feyt cént pas aou tour d'une mountagne,
 Que me troyt tout près d'un grand bien de campagne ;
 Bien certain qu'aqueit bien ère à Moussu Pluton,
 De cap aou grand pourtain m'abancy sans façoun ;
 Per beyre le toungun de toutes las charmillés.
 Me crébaby lous enils à trabers de las grillés.
 Ah ! lou superbe bien, car en fait de beoutat,
 Es quatre cops plus bet que lou bien de Rabat.
 — Hétes-moi, mon ami, ou mènent ces allées ?
 — Moussiu, dit-lou pourtey, dans les champs Elysées ;
 Si vous boulez entrer, je m'en bais vous oubrir.
 — Non, pas pour le moment, mais je bais rebenir,
 Pourquoi je m'aperçois qu'on y donne une fête,
 Ainsi je bais un pu réparer ma toilette.
 Retourny sur le champ trouba neste Pluton :
 Ly feyt lous détail de mouu inspettioun.
 — Moussiu, dissury-jou, pour me faire connaître,
 Sur un ton plus pompux j'ai vossin de paraitre,
 Or, vous allez d'abord m'en fournir les moyens,
 Car je bus aller boir les champs Elysiens.
 — C'est juste, mon ami, d'ailleurs notre coutume
 Est de n'y pas entrer sans être en grand costume.
 Tiens, prends ces vrodéquins, ce superve manteau,
 Ce casque de cristal qui forme un vec d'oiseau,
 Tu ne manquera pas d'aboir yonne tournure,
 Car c'est d'un inspettur la plus velle parure.
 De beyre aquet maniet dam lou coulet daourat
 D'un drap qu'ère coulou d'un carboun alumat,
 Ne sabéby pas trop si dibéby lou préndre,
 Car trémblaby de pouu que me boutesse én céndre.
 Cependént, maougré tout, m'én coubriry la pot ;
 Nou, jamey de moue jours no m'ery bis in bot.

— Ecoute, dit Pluton, maintenant que j'y pense,
Puisque tu bus aller dans mon vien de plaisance,
Abant que de partir, de grâce owlige moi,
Amène, s'il ne plaît, Proserpine abec toi;
Je n'ai pas vien le temps d'aller en promenade,
D'autant plus aujourd'hui je me trouble malade.
La proposition n'estant pas du refus,
Coume dus amoureux nous én han tous lous dus.
Ah! d'un pareil bounhur ne poudéby pas creyre,
M'ère toujours d'abis qu'aco n'ère qu'un reybe.
Coutment, diséby-jou, Proserpine à moun bras!
Ah! satre d'un sabat, me disséby tout bas,
Si gaousaby parla; mais nou, pas de vétises;
D'ailleurs ey renouçat à fa de las soutises;
N'én ey bien feyt que trop à moun praoube cousin,
Ainsi tranquillémént chequén noste camin.
— Que dites-bous donc là? me dissut Proserpine;
Je raisonne tout vas sur botre vonne mine,
Je me dis en secret que Pluton est hurux,
Car il possède en bous un objet précieux.
Quoi, Moussi l'inspettur l de la galanterie!
Mais bous êtes charmant! je suis plus que rabie
De m'entendre tenir un langage aussi doux;
Bous troublez tous mes sens. — Hé vien! reposons-nous
Nous cheytéren tous dus sur un gazoun de mousse;
Li toucaby la man, abébe la pet douce
Coume d'aquets lapins qu'appellen d'angola:
La gueytaby toujours sens gaousa li parla;
Elle de souñ coustat tédremén me fixabe;
De heyre aquets cops d'euils, lou sang me picoutabe.
Me dissut — : inspettur, la chalur me fait mal.
— Hé vien, dissury-jou, sortez-bous botre schall.
Lou quittait en effet, et sans cerca d'histoire,
Descoubrit dux cujots blancs coume de l'iboire.
Ah! mon ami lettur, tu has peut-être vien
Dire que Guillaumet est un maudit baurien,
Un séduittur, un monstre, un être détestavle;
Mais de me retenir je ne fus point capavle:
Sans m'en apercevoir, mon imprudente main,
De Proserpine, hélas! fut toucher le veau sein.
Juste ciel! quel affront! arrête, téméraire!
Qu'elle me dit d'avord d'un air fort en colère;
Je bais de ce moment en instruire Pluton,
Et tu seras puni d'une telle action.
Monstre! imagine-tu que ta main criminelle
Sois faite pour toucher le sein d'une immortelle?
— Ah! seigneur bengez-bous de ce maubais sujet
Qui bous a compromis me manquant de respect,
Car si de l'écouter j'abais eu l'imprudence,
Il aurait avusé de botre confiance.
— Traître, me dit Pluton, insigne scélérat!
Crois-tu me faire à moi comme au probe Bernat!

Non, tu-seras puni. — Gardes, qu'on le saisisse,
Et qu'un prompt jugement le condamne au supplice.
— Comment, bous bous fâchez! mais bous êtes donc fou!
J'ai boulu lui sortir une puce du cou,
Et boure épouse a cru, comme elle est junc et velle,
Que je boulais agir touchant la vagateille;
Ainsi bous le boyez, je n'ai pas fait de mal.
— Conduisez-le toujours debant le trivunal.
— Fury donne escourtat, lou co plein d'espoubante,
Dabant Messius Mimos, Eaque et Radamante.
Ne bous cacherey pas coumbien aougury pouou
En lous bedén tous très dam lurs habits de doou.
— Assoic-toi, dissut un, et garde le silence.
Nous allons sur le champ prononcer ta sentence.
— Mais, Messius, permettez, dans tous les jugemens
L'usage est d'en benir aux éclaircissements.
Il faut, pour me juger, instruire mon affaire.
— Tu n'as point la parole, or, beuille vien te taire,
Des hommes tels que nous connaissent lur état,
Nous allons te juger comme un bil scélérat;
A bouloir te vianchir tu ne puis point prétendre,
Et tu perdrais ton temps à bouloir te défendre.
Ainsi donc sans parler écoute ton arrét:
« La Cour, boulant punir le nommé Guillaumet,
« Le condamne à gratter pendant trois cents années,
« Allumées ou non, toutes nos cheminées;
« Plus, le destituons du grade d'inspettur,
« Pour qu'il prenne aussitôt l'emploi de ramoner:
« Et boulant rendre encore son état plus critique,
« Il recebra par jour cinquante coups de trique,
« Et s'il a le malhur de proférer un mot,
« Ou douvlera la dose et vien plus s'il le faut:
« Tel est l'article V, du titre XII du code ».
— Bous abez pour juger une sottte méthode;
Contre ce jugement je prétends faire appel.
— Tu n'en a pas le droit étant si criminel:
Il faut que dans l'instant ton supplice commence.
— Mais quoi! bous n'aurez pas quelque pu d'indulgence?
C'est en botre pitié que je mets mon espoir.
— La loi, dans les enfers, nous défend d'en aboir;
Un coquin tel que toi d'ailleurs en est indigne.
— Messius, pas de propos, Guillaumet se résigne.
Puisque personne, ici, ne but me pardonner,
Adiu, mes chers letturs, je m'en bais ramoner;
Et pour que mon histoire un jour soit imprimée
Je bais bous l'enboyer sur un vloc de fumée;
Hurux si jusqu'à bous elle put parbenir,
Et si tous les détails pubent bous dibertir!